

**NETTOYAGE,
FILIALES
PERSONNEL CE / CCE**

NETTOYAGE ET MANUTENTION FERROVIAIRE

L'intégration dans le fonctionnement quotidien de nos syndicats des sections syndicales des chantiers de nettoyage et manutention ferroviaires de la SNCF reste largement insuffisant. Peu de syndicats se sont investis dans le développement de sections syndicales du nettoyage et de la manutention ferroviaire et là où ils en existent, le suivi est souvent insuffisant par rapport aux besoins et aux attentes des salariés du secteur.

Cette prise en charge est trop souvent laissée à quelques spécialistes, entraînant une centralisation du secteur qui débouche sur un fonctionnement en « syndicat national », plus qu'en coordination de sections syndicales SUD-rail à travers une liaison nationale de notre fédération. Ce choix n'était pas le nôtre lors du dernier congrès de Bordeaux.

Si nous voulons amplifier notre développement et faire de la transformation de SUD Cheminots en SUD-rail une réalité ancrée dans le quotidien, nous devons prendre des mesures concrètes, réalistes, partagées par nos équipes locales.

Ce dont nous avons besoin, c'est de décisions appliquées pas de « bonnes intentions » réaffirmées de congrès en congrès mais qui ne sont pas suivies d'effet.

Le besoin essentiel pour éviter l'isolement et le sentiment d'être laissés-pour-compte des salarié(e)s de ce secteur c'est la présence régulière (tournées, rencontres, ...) de militant(e)s cheminot(e)s sur le terrain, afin de renforcer la structuration de ce secteur et par là même rendre chaque section « autonome » dans son fonctionnement

La fédération des syndicats SUD-rail réaffirme son attachement à voir l'ensemble des travailleurs du rail d'une même zone géographique réunis dans le même syndicat.

Chaque syndicat s'engage à prendre en compte le droit privé et les

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

conventions collectives du secteur nettoyage dans la formation de ses militant(e)s. La liaison nationale « nettoyage et manutention ferroviaires » peut apporter une aide dans le cadre du plan de formation syndicale national.

Des tournées syndicales seront organisées dans les chantiers de nettoyage. La liaison nationale « nettoyage et manutention ferroviaires » définira les priorités en terme d'aide pour ces tournées.

La liaison nationale « nettoyage et manutention ferroviaires » poursuivra l'effort d'information, à travers notamment la publication d'un bulletin publié trois à quatre fois par an.

Compte tenu des inégalités de développement dans ce secteur, la participation des syndicats SUD-rail à la liaison nationale pourra se faire, aussi, via des camarades ne travaillant pas directement dans ce secteur mais en assurant le suivi localement.

Mais cette situation doit être transitoire. Nous devons avancer vers une représentation directe systématique des salariés du secteur ; cela suppose que les syndicats et la fédération prennent en compte les besoins notamment en terme de formation syndicale, budget financier.

Lors de chaque conseil fédéral, un temps doit être réservé à la liaison nationale « nettoyage et manutention ferroviaires », représentée par des camarades travaillant dans ce secteur.

Une même démarche volontariste doit être entreprise dans nos syndicats.

Au plan local comme au plan national, un des objectifs internes de ces trois ans est la participation de militant(e)s d'entreprises de nettoyage et manutention ferroviaires à nos collectifs d'animation des structures syndicales (bureaux syndicaux, bureau fédéral).

Au plan interprofessionnel, la fédération des syndicats SUD-rail poursuivra ses efforts pour faire vivre et se développer l'union syndicale SUD Nettoyage dans le cadre de l'union Solidaires. C'est une nécessité pour agir au sein des grandes entreprises de nettoyage, pour peser plus directement sur le contenu des conventions collectives.

FILIALES

Les salarié(e)s des filiales du groupe SNCF ne sont pas du personnel à statut, ils sont régis par le droit privé et subissent les attaques permanentes du patronat sur le droit du travail.

Bien souvent, ce sont des cadres supérieurs détachés de la SNCF qui dirigent ces filiales en organisant la précarisation du travail sur des postes qui étaient tenus avant par les cheminots (information en gare par les gilets rouges, assistance aux handicapés..... effectué par EFFIA), en démantelant les entreprises pour mieux les offrir à la concurrence (SERNAM, CNC.....) et en pratiquant le dumping social pour acquérir les marchés.

Les syndicats SUD-rail sont opposés à la filialisation et au démantèlement de la SNCF.

Nous luttons contre cette politique mais nous devons en affronter les conséquences.

Les syndicats SUD-rail doivent être à l'écoute de l'ensemble des revendications des salariés des filiales et de l'évolution du groupe SNCF. Notre participation au Conseil d'Administration de la SNCF nous donne des devoirs envers le personnel des filiales qui a voté à cette élection.

Un contact et de échanges réguliers avec le(la) représentant(e) SUD-rail au Conseil d'Administration doivent avoir lieu afin que les informations et les revendications du secteur soient communiquées.

Un débat doit s'ouvrir dans nos structures sur l'évolution de notre l'organisation interne pour que notre conception du syndicalisme soit efficace autant pour les « cheminot(e)s de la SNCF » que pour les salarié(e)s des filiales.

Par exemple, les salariés du groupe GEODIS et ses filiales (plus de 70 !) doivent-ils être syndiqués à SUD-rail où dans une structure Solidaires Transport ? C'est le même cas pour le groupe KEOLIS et bien d'autres, puisque près de 700 entreprises composent le groupe aujourd'hui.

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

Devons nous avoir des syndicats capables de peser sur l'ensemble des entreprises du groupe composé de multiples secteurs d'activités pour répondre à la gestion patronale de groupe ?

C'est ce type de questions auxquelles nous devons apporter des réponses au cours de ce mandat.

Notre expérience doit enrichir nos débats.
Nous ne partons pas de rien, loin s'en faut !

Sur la dizaine de filiales concernées par les élections au Conseil d'Administration de la SNCF, nous sommes majoritaires dans deux : La CNC, où nous avons un syndicat national pour le personnel de l'entreprise et EFFIA Services, où les adhérent(e)s sont organisé(e)s en sections syndicales dans les syndicats SUD-rail de l'ensemble du territoire.

La liaison nationale « Filiales SNCF » est un lieu permettant que ce débat se mène à partir de la réalité. Tous les syndicats SUD-rail doivent y participer, le Bureau Fédéral doit veiller à ce qu'elle fonctionne régulièrement.

Vis-à-vis des filiales, nous nous fixons deux objectifs de développement :

Le renforcement de nos équipes dans les filiales où nous sommes déjà présents.

Notre implantation dans d'autres, en définissant deux ou trois priorités parmi celles qui entrent dans le champ des élections au Conseil d'Administration de la SNCF.

Lors de chaque conseil fédéral, un temps doit être réservé à la liaison nationale « filiales SNCF », représentée par des camarades travaillant dans ce secteur.

Une même démarche volontariste doit être entreprise dans nos syndicats.

Au plan local comme au plan national, un des objectifs internes de ces trois ans est la participation de militant(e)s de filiales SNCF à nos collectifs d'animation des structures syndicales (bureaux syndicaux, bureau fédéral).

PERSONNEL DES C.E. ET C.C.E.

Les 2300 salarié(e)s des C.E. et du C.C.E. de la SNCF sont soumis au droit privé. Leur est applicable la Convention Collective Nationale, mise en place par les fédérations syndicales de la SNCF en 1986.

Cette C.C.N., SUD-rail a dû la signer pour être reconnu représentatif au plan national dans ce secteur. Pourtant, sur bien des points elle est insuffisante, elle est même scandaleuse sur certains aspects (rémunération, déroulement de carrière, polyvalence et flexibilité).

Lors des commissions paritaires, le collègue employeurs est représenté par une délégation dans laquelle chaque fédération, dont SUD-rail, est représentée. Mais l'expérience nous a montré que « notre » représentant n'avait pas le droit d'intervenir, encore moins de voter selon le mandat de l'organisation syndicale ; il doit respecter la décision prise par la majorité des C.E., ou plutôt des secrétaires de C.E.

Nous continuerons à refuser de mandater un(e) représentant(e) de SUD-rail dans une instance où il est le porte parole d'autres ! Nous poursuivrons nos démarches auprès des autres fédérations syndicales pour qu'un choix clair soit fait ; le collègue employeurs doit être composé :

Soit de représentant(e)s des fédérations syndicales, alors mandatés par leur fédération.

Soit de personnes mandatés par les C.E. mais alors aussi désignés par eux.

Mais le choix des représentant(e)s des employeurs n'est pas le souci prioritaire des personnels des C.E. et du C.C.E. !

Dépendant du budget alloué par la SNCF, les CE sont particulièrement soumis aux choix de la direction SNCF concernant l'emploi dans cette entreprise (la subvention représente 1,72% de la masse

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

salariale, pourcentage que l'ensemble des organisations syndicales considèrent à juste titre, comme insuffisant). Qui dit baisse de la subvention, dit baisse des activités, et donc baisse du nombre de personnel nécessaire.

Les C.E. sont principalement organisés sur la base des régions SNCF. Avec le développement de la gestion par activités, la question de leur avenir et de celui du personnel, est posée.

L'avenir des cantines est un sujet d'inquiétude majeur. Certes, pour SUD-rail, les restaurants d'entreprise ne devraient pas être gérés par les C.E., mais bien par l'entreprise SNCF elle-même.

Mais en 1986, les fédérations syndicales, sans doute intéressées par la manne financière, ont fait un choix différent. Choix qu'elles ont confirmé en 1991 et 1996 sans SUD-rail, et en 2001 avec le seul avis contraire de SUD-rail.

On peut le regretter, voire même le combattre, mais c'est ainsi. Or la fréquentation dans les cantines ne cesse de baisser. Cette baisse de la fréquentation (avec ses conséquences, fermeture d'unités, non remplacement des personnels partant en retraite, usage massif des CDD et de l'intérim...) est une menace brandie en permanence face au personnel des restaurants d'entreprise.

Cette évolution négative ne touche pas que les restaurants d'entreprise. D'autres activités sont aussi concernées, comme les bibliothèques et les centres de loisirs sans hébergement. Là aussi, tout autant que les modifications des comportements des cheminot(e)s, la responsabilité des dirigeants de CE est engagée : en laissant se dégrader les installations, en ne faisant pas les investissements techniques nécessaires, en ne remplaçant pas le personnel absent, tout est parfois fait pour dire aux cheminot(e)s que c'est aussi bien ailleurs....

On entend maintenant parler du recours prévus à des sociétés extérieures pour des travaux jusqu'à présent effectués par du personnel

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

d'entretien des C.E. et C.C.E. Si pour des « missions » à haute spécificité technique cela peut se comprendre, il semble que ce ne soit pas forcément le cas. SUD-rail combat cette orientation.

Enfin, bien que le C.C.E. SNCF n'arrête pas de vanter son patrimoine immobilier pour les vacances de cheminot(e)s et qu'il annonce spectaculairement la rénovation de tel ou tel centre, la publicité est tout autre quand il s'agit de la fermeture d'un centre de vacances ou d'une maison familiale (et donc du sort du personnel concerné). De la même façon, si nous ne pouvons voir que d'un bon œil les éventuels partenariats avec d'autres C.E./C.C.E. ou structures (mairies, associations...) quand cela est fait dans un esprit de mutualisation, le retour, côté CGT à une politique consistant à mettre en commun le patrimoine de plusieurs CCE pour le confier la gestion à un organisme « privé » ne peut que nous inquiéter.

Que ce soit au niveau des conditions de travail, de rémunération, du déroulement de carrière actuellement quasi-inexistant, du comportement de la hiérarchie, de la transparence des rares augmentations, du maintien de l'emploi, le travail syndical ne manque pas.

Là où nous avons des élus D.P. et/ou des sections syndicales dans le personnel C.E. avec des syndicats régionaux qui les soutiennent, nous arrivons parfois à limiter les dégâts, voire à obtenir des avancées.

Ce travail est reconnu par les salarié(e)s des C.E. et C.C.E., puisque lorsque nous avons un travail suivi, les scores aux élections professionnelles sont loin d'être négligeables.

La situation est plus problématique là où nous n'avons pas d'équipes en tant que telles. Les personnels C.E. et C.C.E. fonctionnent avec un droit syndical peu généreux, calqué sur le code du travail. Ils/elles ne peuvent bénéficier d'AY, et ils/elles ne bénéficient pas des facilités de circulation.

Outre que cela est un frein à leur participation à la vie de leurs syndicats et de la fédération, cela se traduit concrètement par

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

des difficultés énormes à faire plus que leur travail de DP dans leurs CE respectifs. Les tournées dans les maisons familiales ou dans les CE, aussi indispensables qu'elles soient, se font bien souvent sur le temps personnel.

C'est pourquoi, avec les représentant(e)s des salarié(e)s d'autres organisations syndicales, lors des commissions paritaires, SUD-rail demande l'amélioration du droit syndical de la convention collective des personnels C.E. et C.C.E. de la SNCF, avec notamment des moyens en temps et facilités de circulation.

Pour l'instant, toutes les demandes faites dans ce sens sont restées sans réponse... Nous pouvons envisager, bien évidemment en recherchant l'unité, une campagne nationale sur ce thème, travail relayé par l'ensemble des syndicats. Mais une campagne sur ce seul thème aurait certainement du mal à mobiliser au-delà des militant(e)s syndicaux dans le personnel C.E./C.C.E. C'est pourquoi cela devrait s'inscrire dans une campagne plus large visant à dénoncer les aspects les plus négatifs de la convention collective.

Que le développement de SUD-rail dans le personnel C.E./C.C.E. ne soit pas la priorité absolue, cela peut se comprendre au vu du nombre de salarié(e)s concerné(e)s.

Néanmoins, outre que SUD-rail syndique l'ensemble des travailleurs/euses du rail (et le personnel C.E./C.C.E. entre bien dans cette catégorie), et sans s'étendre sur le symbole que constitue l'implantation de SUD-rail dans ce que la CGT continue à considérer comme son pré carré, il ne faut pas perdre de vue un élément important : les employeurs de ces salarié(e)s sont des cheminot(e)s. Et que plus ou moins directement, que ce soit de façon plus ou moins active ou par le boycott, les élu(e)s SUD-rail dans les C.E. et au C.C.E. ont une responsabilité.

Mais cette responsabilité ne touche pas que les élu(e)s, elle touche l'ensemble des militant(e)s. Statutairement, les personnels C.E./C.C.E. sont pris en charge par les syndicats régionaux. Durant le dernier mandat des évolutions positives ont eu lieu dans ce sens ; ce doit être rapidement le cas partout.

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

Bien sûr, pour des cheminot(e)s, la convention collective, comme le fonctionnement de « l'entreprise C.E. », n'est pas forcément limpide. Mais ce n'est pas simplement une aide « juridique » qui est recherchée.

C'est aussi le sentiment d'être aidé(e) en tant que salarié(e)s et en tant que militant(e)s du syndicat. Parfois, la simple présence, par exemple en réunion de D.P., d'un(e) militant(e) SUD-rail « personnel SNCF » permet de donner à la réunion un tout autre tour.

La participation de militant(e) « personnel C.E./C.C.E. » à une réunion de D .P. des cheminot(e)s est aussi un moyen de formation syndicale, d'implication militante que nous pourrions utiliser plus souvent.

Lors du congrès de Bordeaux, les représentant(e)s du personnel C.E./C.C.E. avaient avancé quelques réflexions sur le positionnement de SUD-rail vis-à-vis des C.E. et de leur gestion. Sans revenir dans le détail, disons que cela pouvait se résumer, outre à la défense des conditions de travail et de rémunération des personnels, à la question « comment articuler notre vision du syndicalisme, nos pratiques et nos valeurs, avec la gestion, même oppositionnelle ou minoritaire des C.E. ? ».

La commission fédérale « Comités d'Etablissement/Comité Central d'Entreprise » doit se réunir bien plus régulièrement que cela n'a été fait dans le passé..

SUD-rail est loin d'avoir atteint son potentiel de développement, notamment électoral. SUD-rail peut devenir majoritaire dans certaines régions SNCF et donc se retrouver en position de responsabilité immédiate et concrète dans ces C.E.

Il est important alors que nous soyons préparé(e)s à cette éventualité, sous peine d'être condamné(e)s à faire pareil que les autres ou presque ... et décevoir ainsi les cheminot(e)s qui nous auront fait confiance et les personnels C.E./C.C.E. qui espéraient un changement de politique.

Nettoyage, Filiales, Personnel CE/CCE

Ces questionnements sur les C.E./C.C.E., les personnels et les activités sociales et culturelles, SUD-rail doit les mener en son sein, mais pas seulement. Ces réflexions, comme celles concernant les liens avec les CE des sociétés de nettoyage ou de sous-traitance, peuvent être partagées avec les autres structures membres de l'Union syndicale G10 Solidaires, nationalement mais aussi au plan local, favorisant une démarche interprofessionnelle.

SUD-rail peut se développer dans le personnel des C.E./C.C.E. de la SNCF. Des campagnes peuvent y être menées, et des victoires remportées. Une des conditions essentielles est le renforcement du travail en commun entre ces personnels et l'ensemble des syndicats SUD-rail. Des efforts ont été faits depuis le dernier congrès, il s'agit de les accentuer.

Des tournées syndicales seront organisées dans les C.E. La liaison nationale « personnel C.E./C.C.E. » définira les priorités en terme d'aide pour ces tournées.

La liaison nationale « personnel C.E./C.C.E. » poursuivra l'effort d'information, à travers notamment la publication de tracts nationaux et un bulletin publié trois à quatre fois par an.

Au plan local comme au plan national, un des objectifs internes de ces trois ans est la participation de militant(e)s personnels C.E./C.C.E. à nos collectifs d'animation des structures syndicales locales (bureaux syndicaux) au-delà de ce qui existe déjà, et nationale (bureau fédéral).

Pour cela, les syndicats et la fédération doivent prendre en compte les besoins des personnels des C.E. et du C.C.E. notamment en terme de formation syndicale, budget financier.

Au moins trois fois par an, un temps du conseil fédéral doit être réservé à la liaison nationale « personnel C.E./C.C.E. », représentée par des camarades travaillant dans ce secteur.

RESTAURATION FERROVIAIRE.

Plusieurs fois ces dernières années nous avons été contactés par des salariés, isolés ou en groupe, désireux de créer SUD dans leur entreprise de restauration ferroviaire. Cela sur le Nord, sur le Sud Ouest, le Sud Est.

La répression patronale particulièrement sévère dans ce milieu où la précarité règne aussi n'a pas permis un développement à la hauteur des besoins ... et des demandes. Toutefois, de nouvelles opportunités se sont faits jour récemment.

SUD-rail entend se développer aussi dans ce secteur. Nous le ferons en prenant garde de ne pas mettre en danger des salariés, du fait des iniques lois sur la représentativité syndicale et avec la volonté de construire des équipes syndicales pouvant mener des luttes contre les patrons du secteur. Lorsque cela sera concrétisé, nous devons prendre en compte les mêmes éléments que pour les autres secteurs « privé » de nos syndicats et notre fédération : Besoins de formation, budgétaire.

Comme pour le nettoyage, la mise en place d'une union Solidaires rassemblant restauration ferroviaire et aérienne devrait alors être envisagée.